



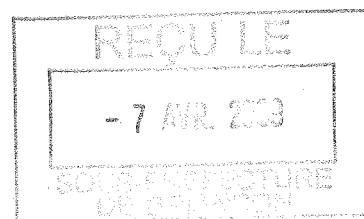
Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax. 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

30 mars 2009

Le 30 mars 2009 à 19 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 24 mars 2009 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain BAYROU,

Nombre de conseillers en exercice : 37
Présents : 33
Nombre de pouvoir : 1
Nombre de Votes : 34



M. Pierre BOUVIER est nommé secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Commune de Briançon : M. Alain BAYROU – Mme Claire BARNEOUD – M. Jean-François BELLET (représentant M. Jean SODE) – M. Rachid DJEFFAL – Mme Catherine VALDENAIRE – Mme Monique OLLAGNIER – M. Jean-François PEGUY – Mlle Karine ESCALIER – M. Jean-Pierre NARSAPA – Mme Nicole NUSBAUMER.

Commune de Cervières : M. Marc FAURE-BRAC

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ .

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON – Mme Claudine FINE.

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER - M. Roger GUGLIELMETTI – Mme Béatrice KOEKKOEK

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE – M. Marc FORNESI.

Commune de Névache : M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC - Mme Corinne MEYER.

Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY.

Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX – M. Philippe STOCKLI – M. Roger PERINET (représentant M. Philippe MARIACHER).

Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

Commune de Villar d'Arène : M. Xavier CRET - Mme Nicole MATHONNET.

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – Mme Brigitte BOREL – M. Christian BREMOND.

AVAIT DONNÉ POUVOIR : M. Thierry DUCURTIL à M. Guy HERMITTE.

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

DELIBÉRATION N° 2009-021 DU 30 MARS 2009

Rapporteur : M. Pierre LEROY

OBJET : ENVIRONNEMENT & DEVELOPPEMENT DURABLE
Valorisation des énergies renouvelables
Implantation de panneaux photovoltaïque en toiture de la STEP du Briançonnais
Choix du maître d'œuvre

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu les délibérations du Conseil Communautaire n°2008-067 en date du 28 novembre 2008 et N° 2009-011 du 20 février 2009 approuvant entre autres :

- le principe de la maîtrise d'ouvrage par la Communauté de Communes du Briançonnais,
- le plan de financement de l'opération,
- le principe de lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour la conduite de l'opération.

Considérant qu'au terme de la procédure de marché le rapport d'analyse établit le classement des offres de maîtres d'œuvre suivant : INDIGGO / TRANSENERGIE / RCDS

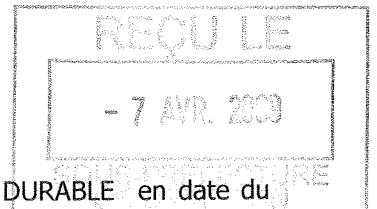
Vu le Code des Marchés Publics 2006,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 6 février 2009,

Vu l'avis favorable de la Commission ENVIRONNEMENT & DEVELOPPEMENT DURABLE en date du 12 février 2009

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le résultat du vote à main levée, favorable à la majorité (1 contre : C. MEYER et 1 abstention : M. POUCHOT ROUGE BLANC)



DÉLIBÈRE

- Sur la base de l'analyse des offres, décide d'attribuer le marché à la Société INDIGGO pour un montant de 31.813,60 € TTC.
- Autorise le Vice-président délégué à l'Environnement et au Développement Durable, à signer le marché à intervenir, ainsi que toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.
- Rappelle que l'ensemble des dépenses est inscrite au Budget Primitif 2009, du Budget Général de la Communauté de Communes du Briançonnais.

Pour copie conforme

Le Président,

Alain BAYROU.



Date dépôt S.P. :

- 6 AVR. 2009

- 8 AVR. 2009

Date affichage :